



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Ecopôle Valmy à Dijon – Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

L'exercice comptable est désormais ouvert du 1er juillet au 30 juin.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu à la collectivité de cette opération établi à la date du 30 juin 2019.

Les démarches de commercialisation des terrains sont en cours. Deux prospects sont identifiés sur les lots 3 et 4 qui devraient aboutir à la signature de compromis de vente courant 2020.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la ZAC Ecopôle Valmy sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 24 925 157 € HT comme au 30 juin 2018.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 30 juin 2019 de 12 991 016 € TTC. Elles ont notamment servi à réaliser les travaux de viabilisation et l'aménagement de l'échangeur.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées au 30 juin 2019 de 2 705 155€ TTC comme au 30 juin 2018.

La trésorerie de l'opération est assurée par une ouverture de crédits en compte courant de 8 000 000 € et des avances de la collectivité à hauteur de 2 500 000 € dont 500 000 € déjà remboursés.

D'ici le 30 juin 2020, il n'est pas prévu de remboursement d'avance.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- d'approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. PIERRE PRIBETICH)